

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE**

---

**ARRÊTÉ  
PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION**

sur la Route Départementale n° 37

du P.R 7+376 au P.R 7+693

hors agglomération

sur le territoire de la Commune de VARENNES

---

**PROLONGATION**

A.D. n°2018/150

Le Président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne,

**VU** le Code de la Route,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I - quatrième partie – signalisation de prescription et huitième partie – signalisation temporaire),

**VU** le Règlement départemental de Voirie adopté le 2 mars 2009,

**VU** l'arrêté départemental R.H. 17/2752 du 11 octobre 2017 portant délégation de signature à Monsieur le Directeur de la Voirie et de l'Aménagement,

**VU** la demande présentée par l'entreprise INEO MPLR, Agence réseaux M.P. - Z.A. La Féraudie – CS 60102 – 46200 - SOUILLAC, en date du 22 janvier 2018,

**CONSIDERANT** que pour permettre les travaux de renforcement du réseau électrique BTA, il est nécessaire de réglementer temporairement la circulation sur la route départementale sus-visée,

**SUR** proposition de Monsieur le Directeur de la Voirie et de l'Aménagement,

**- ARRÊTE -**

**Article 1**

Les dispositions contenues dans l'arrêté n° 2018/78 en date du 18 janvier 2018 sont maintenues jusqu'au 9 mars 2018.

**Article 2**

Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 3**

- M. le Directeur de la Voirie et de l'Aménagement
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Tarn-et-Garonne,
- M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans le Recueil des Actes Administratifs du Conseil Général et dont une copie sera adressée à :

- Mme le Maire de la Commune de VARENNES,
- M. le Directeur Départemental des Territoires,
- M. le Directeur de l'Entreprise INEO MPLR,
- M. le Directeur Départemental de la Poste,
- M. le Directeur du S.M.U.R. - Urgences
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours,
- M. le Responsable Transport Tarn-et-Garonne (Service régional des transports),
- M. le Chef de la Subdivision départementale de Montauban,
- M. le Directeur de la Société SECURITAS Transport de Fonds,
- M. le Directeur de la Société BRINK'S Evolution,

A Montauban,  
Le 31/01/2018  
Le Président,